

Bruxelles, le 4 mai 2026
(OR. en)

8448/26

SOC 213
EMPL 96
EDUC 130

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Nomination de M. Charalambos EFSTRATIOU, membre pour Chypre, en remplacement de M. Yiannis MOUROUZIDES, démissionnaire - <i>Adoption</i>

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Yiannis MOUROUZIDES, membre du conseil d'administration du Centre cité en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour Chypre).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75¹ du Conseil, les membres et les suppléants du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement de Chypre a présenté la candidature de M. Charalambos EFSTRATIOU pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, dont le texte figure dans le document 8447/26; et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.
